

**OBJET EXPLOITATION DU PALAXA**  
**FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

---

**STRUCTURER L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE**

La salle de concert du Palaxa, composante du futur centre culturel intercommunal de l'ilot Jeumon, est ouverte au public depuis le début de l'année 2012. Il s'agit d'un équipement dont la gestion est confiée par la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) à la Ville de Saint-Denis, à titre temporaire, par le biais d'une convention de prestation de service (en vertu de l'habilitation législative générale issue de la combinaison des articles L. 5216-7-1 et L. 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales). La reconduction de cette convention est proposée pour 2013.

L'exploitation de l'équipement se fera toujours sur la base d'un projet culturel qui s'articule autour de trois axes complémentaires dans le domaine des musiques actuelles :

- la diffusion musicale,
- l'accompagnement d'artistes et le soutien à la création,
- l'action culturelle et le développement des publics.

La programmation artistique de l'équipement doit permettre la promotion d'un large et généreux métissage des esthétiques et des thèmes d'expression, pour stimuler les rencontres et les échanges entre les générations, les identités culturelles et les milieux sociaux.

Le Palaxa ambitionne être un lieu ouvert sur le territoire et ses populations. Il entend mettre en œuvre une politique culturelle visant le développement des publics, des musiques actuelles et la dynamisation de la vie culturelle locale.

Pour ce faire, une politique tarifaire attractive et solidaire sera être maintenue. Le prix du billet doit permettre l'accès au concert du plus grand nombre. Des tarifs réduits seront proposés à certaines catégories de publics.

Cette politique tarifaire sera associée à une politique de communication dynamique et informative.

La grille tarifaire jointe en annexe est proposée pour les spectacles programmés.

Les tarifs réduits concernent les publics suivants : jeunes moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, personnes bénéficiaires des minimas sociaux, personnes handicapées, groupes (à partir de 6 personnes).

**Rapport n° 12/7-23**

Les tarifs plus avantageux en prévente répondent à un souci de faire bénéficier au public de tarifs attractifs, dans une dynamique de démocratisation d'accès aux établissements culturels, ainsi que de maîtrise du flux du public les soirs de spectacle.

En conséquence, je vous demande d'approuver la grille tarifaire pour les spectacles programmés au Palaxa, telle que spécifiée ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121215-12723-1-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET EXPLOITATION DU PALAXA  
FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 12/7-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur René Louis PESTEL, 7<sup>ème</sup> Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Culture/Jeunesse/Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE**

*6 abstentions  
(dont 2 votes par procuration)*

*pour*


<i>Mme ALLIE Carmen, M. Dominique FOURNEL, M. VICTORIA René-Paul, et Mme Raziah LOCATE</i>	<i>autres élus présents et mandatés</i>
--	---

Approuve la grille tarifaire jointe en annexe pour les spectacles programmés au Palaxa :

Les tarifs réduits concernent les publics suivants : jeunes moins de 26 ans, demandeurs d'emploi, personnes bénéficiaires des minimas sociaux, personnes handicapées, groupes (à partir de 6 personnes).

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20121215-12723-2-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
19/12/2012

  
Gilbert ANNETTE

LE PALAXA  
GRILLE TARIFAIRE

Evenements exceptionnels, Trépas, Spectacles extérieurs, Invitations, Exonérations	Plateau groupe unique (Sans 1ère partie) et Soirées thématiques	Artistes émergents / Découvertes /	Plateaux Réunion et Océan Indien	Plateaux avec artistes nationaux et internationaux	Plateaux avec artistes nationaux et internationaux (Selon coût plateau)	PASS 3 Découverte : PASS 3D	PASS VIP
Gratuité	Tarif unique selon plateau	Tarif D	Tarif C	Tarif B	Tarif A	Valables pour trois spectacles maximum disponibles par trimestre ( Tarif A hors PASS 3D / 1 seul tarif B disponible par PASS 3D	Valables pour tous les spectacles de l'année maximum disponibles / Nominatif
0 €	5 €	3 €	6 €	8 €	10 €	20 €	80 €
		(Associations CINOR et scolaires - Dans la limite de 150 places)	(Associations CINOR et scolaires - Dans la limite de 150 places)	(Associations CINOR et scolaires - Dans la limite de 150 places)	(Associations CINOR et scolaires - Dans la limite de 150 places)		
8 €	5 €	Tarif unique réduit (prévente et sur place)	8 €	10 €	15 €		
		Tarif unique réduit (prévente et sur place)	Tarif unique réduit (prévente et sur place)	Tarif unique réduit (prévente et sur place)	Tarif unique réduit (prévente et sur place)		
10 €	8 €	Tarif normal prévente	10 €	12 €	18 €		
		Tarif normal prévente	Tarif normal prévente	Tarif normal prévente	Tarif normal prévente		
15 €	10 €	Tarif normal sur place	12 €	15 €	20 €		
		Tarif normal sur place	Tarif normal sur place	Tarif normal sur place	Tarif normal sur place		
20 €							

Signé électroniquement par :  
LE MAIRE  
19/12/2012  
  
Gilbert ANNETTE

\* Par évenement les es électroniques entendent des événements de type soirée d'ouverture, inauguration, présentation d'album, ...  
974-219740115-20121215-12723-3-DE  
Date de réception préfecture : 26/12/2012